

MOI(S) SANS TABAC

NEWSLETTER N°1

JUILLET-AOUT 2016



Cette année, Santé Publique France souhaite rassembler 66 millions de français autour d'une cause commune: le Tabac. Professionnels de santé, partenaires, institutions...pères, mères, enfants... tout le monde est concerné. C'est pour cela qu'il est important de se mobiliser autour du défi collectif : l'arrêt du tabac en novembre 2016!

EN NOVEMBRE, ON ARRÊTE ENSEMBLE !

Faire face à une réalité sanitaire...

En France, le tabagisme est la première cause de mortalité évitable, avec environ 78 000 décès chaque année. Un fumeur sur deux décèdera du tabac. L'objectif du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) est d'aller vers une future génération sans tabac. L'Agence Nationale de Santé Publique (ANSP) a lancé cette année un grand projet : le "Moi(s) sans tabac". Ce « Moi(s) sans tabac » s'inspire du dispositif anglais Stoptober mis en œuvre en Angleterre depuis 2012 par Public Health England. Il s'agit d'un défi collectif consistant à inciter et

accompagner les fumeurs vers une démarche d'arrêt et ce durant un mois (période après laquelle les signes désagréables de sevrage sont considérablement réduits multipliant par 5 la chance de succès de la tentative d'arrêt. Cette intervention augmente de plus de 50% le nombre de tentatives d'arrêt). Il s'agit de lancer annuellement un défi collectif durant le mois de novembre. Après une formation des partenaires en septembre, une campagne de communication débutera à la mi-octobre avec le déploiement d'actions de proximité pour inciter l'inscription au challenge sur tabac-info-service (TIS). Des actions de soutien à l'arrêt

auront lieu en novembre afin d'accompagner les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac. Afin de favoriser les partenariats et les actions de proximité, un ambassadeur a été nommé pour la Nouvelle-Aquitaine : AGIR 33 Aquitaine. Il s'associe à des ambassadeurs relais nommés en Poitou-Charentes et Limousin : l'ANPAA Poitou-Charentes et le réseau ADDICTLIM. Les ambassadeurs ont pour mission de relayer la communication nationale et de coordonner les actions de proximité en direction de tous les fumeurs.



Actualités

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, publiée au Journal officiel du 27 janvier 2016.

Cette loi autorise, en sus des médecins et des sages-femmes, les médecins du travail, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes à prescrire les substituts nicotiques. Leurs patients ont ainsi accès au forfait d'aide au sevrage tabagique.

Les sages-femmes bénéficient d'un élargissement de leurs droits de prescription à l'entourage de la femme enceinte ou accouchée.



Bon à savoir !

L'Assurance Maladie accompagne l'arrêt du tabac.

Elle rembourse, sur prescription, les traitements par substituts nicotiques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de 50 € par année civile et par bénéficiaire.

Pour les femmes enceintes, les jeunes de 20 à 30 ans, les bénéficiaires de la CMU complémentaire et les patients en ALD cancer, ce montant est de 150 €.

DES ACTIONS DE PROXIMITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

Un plan d'actions organisé !

En septembre 2016 : Information des partenaires engagés dans des événements « déclic » ou « soutien » par une douzaine de réunions locales d'information.

En octobre 2016 : Mise en place des événements « déclic » sur 14 capitales départementales.

Ces événements « déclic » auront lieu dans des lieux de passage ou sur des événements régionaux déjà mis en place attirant du monde. Ils permettront d'inciter à l'inscription au challenge sur Tabac-info-services et d'informer sur les aides possibles au sevrage et sur les événements « soutien ». Ces actions seront mises en place entre le 15 octobre et le 31 octobre 2016.

Le 5 novembre 2016 : Evénements « soutien » : Bordeaux, Limoges, Poitiers (à minima). Dans une salle de conférence en centre-ville sous un format « questions-réponses » structuré. D'une durée de 2 heures, ces rassemblements permettront aux participants de bénéficier de documents adaptés et de conseils personnalisés.

Ces actions sont régionales. Il est possible pour les partenaires et les professionnels de santé de s'associer à ces événements mais également de démultiplier ces actions sur leur territoire. Il est également envisageable de mettre en œuvre d'autres actions créatives et contribuant à ce projet commun qui est le Moi(s) sans tabac.

Évènements

Quelques idées...

Communication sur des événements sportifs

Mise en place de formations pour les professionnels

Participation à un défi collectif pour soutenir l'évènement

Affichage de la campagne nationale et régionale dans des lieux d'attente ou de détente

Mise en place d'actions auprès du personnel et des salariés

Organisation d'actions auprès d'un public cible : jeunes, femmes enceintes...

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

La coordinatrice du projet :
Alicia Desvilles
07.89.92.08.31
tabac.alpc@gmail.com

Comment participer au Moi(s) sans tabac ?

Vous êtes libéraux :

- en vous engageant à relayer l'information,
- en affichant la campagne dans les salles d'attente,
- en abordant le sujet avec votre patientèle,
- en accompagnant vos patients dans l'arrêt du tabac,
- en vous formant à travers un tutoriel à destination des professionnels.

Vous êtes une association, une institution, une entreprise... :

- en vous engageant à relayer l'information,
- en affichant la campagne au sein de la structure,
- en abordant le sujet avec votre file active,
- en vous formant à travers un tutoriel à destination des professionnels,
- en participant aux actions régionales mises en place dans chaque département,
- en proposant des actions s'inscrivant dans ce projet.

Pour prendre part au défi : [Répondez à notre questionnaire en ligne](#)



www.tabac-info-service.fr

 3989

L'application

